

# LOUPIAN INFO



Lettre d'Information Municipale N°2

Juin 2015

## Editorial

Mes chers concitoyens,

Voici la lettre d'information N°2.

Comme vous allez le voir, un point clé de la vie municipale, le budget 2015, a été voté. Un budget serré qu'il nous faut maintenant appliquer.

A noter, un 3ème vol de câbles téléphoniques a eu lieu ces dernières semaines. La municipalité va continuer à se battre pour l'utilisation de la fibre optique qui résoudrait ce problème.

Malgré ce contretemps, ne participons pas à la morosité ambiante. Vous avez du apercevoir les premiers touristes se balader dans notre village, c'est le signe que les beaux jours arrivent.

Alain VIDAL

## Zoom sur....le fameux papillon palmivore *Paysandisia Archon*

Avec les premières chaleurs, revient en nombre le fameux papillon palmivore. Il va recommencer à pondre et donc infester les palmiers avec ses larves.

Une fois sortie de l'œuf, la chenille du paysandisia perfore le tronc dans sa partie tendre (vers le sommet) et vit exclusivement à l'intérieur du tronc, où elle grossit et commet les dégâts. Les symptômes d'une attaque sont la présence de trous en forme d'éventail sur le feuillage, qui peut présenter alors un aspect «dentelé» ; le rétrécissement du feuillage ; le brunissement anormal des feuilles du sommet du palmier ; le dessèchement total du palmier, puis sa mort.

On peut observer ce papillon en été, aux heures les plus chaudes de la journée, c'est un gros papillon aux ailes inférieures brillamment colorées d'orange, qu'il est obligatoire de détruire (classé organisme nuisible de lutte obligatoire). Les particuliers doivent donc détruire ce nuisible avec un traitement adéquate.



Le Papillon destructeur  
du palmier

## Dans ce numéro

- Le mot du Maire
- Zoom sur....
- Budget 2015
- Opération Tranquillité Vacances
- Le projet éducatif territorial ( PEDT)
- Inscriptions aux écoles

Lettre d'information  
municipale N°2.

Réalisation service communica-  
tion, Ville de Loupiac

Impression Juin 2015

Directeur des publications:  
Alain VIDAL

Directrice de la communica-  
tion: Syndie MAURAN -  
BRACCHI

# BUDGET

## Vote du Budget 2015 ; Conseil Municipal du 10 Avril 2015

Dans sa séance du 10 avril, le Conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2015.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 325 743,50€. Elle reprend l'excédent reporté de 133 393,50 € de l'exercice 2014.

Malgré la forte baisse des dotations de l'État\*, les recettes dégagent un excédent transféré en investissement (autofinancement) de 230 783,50€.

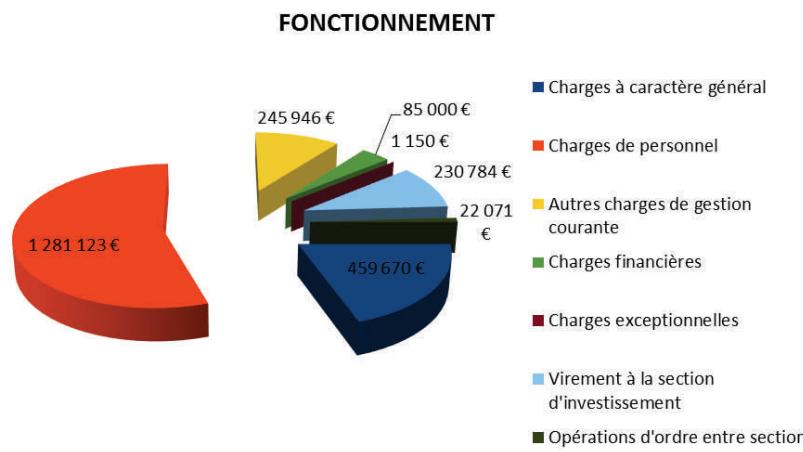
Cet excédent permet de couvrir le remboursement du capital de la dette (67 500,00 €) et d'envisager des investissements nouveaux.

Loupian toujours aussi dynamique et solidaire

La section d'investissement comprend, entre autres, 230 154,69€ d'investissements nouveaux dont :

- Des travaux de maintenance sur les bâtiments communaux pour 5 022,00 €
- Des installations de voirie pour 15 056,00 €
- Du mobilier et mobilier urbain pour 26 864,00 €
- Le camping pour 4 480,00 €
- La réfection des voiries pour 21 000,00 €
- Les écoles pour 20 850,00 €
- L'éclairage public pour 12 352,00 €
- La participation aux raccordements des logements de La Marausse pour 13 300,00 €
- La mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Ville pour 92 280,00 €
- La transformation du POS en PLU pour 26 000,00 €.

Equilibre budgétaire



Malgré une conjoncture économiquement difficile, nous travaillons chaque jour à l'amélioration de la vie de nos concitoyens. Il nous appartient d'assurer la continuité des travaux engagés en investissement tout en poursuivant ceux d'entretien courant nécessaires au maintien du cadre de vie de notre commune.



**Pas d'augmentation de la part communale des impôts en 2015.**

### **« Opération Tranquillité Vacances »**

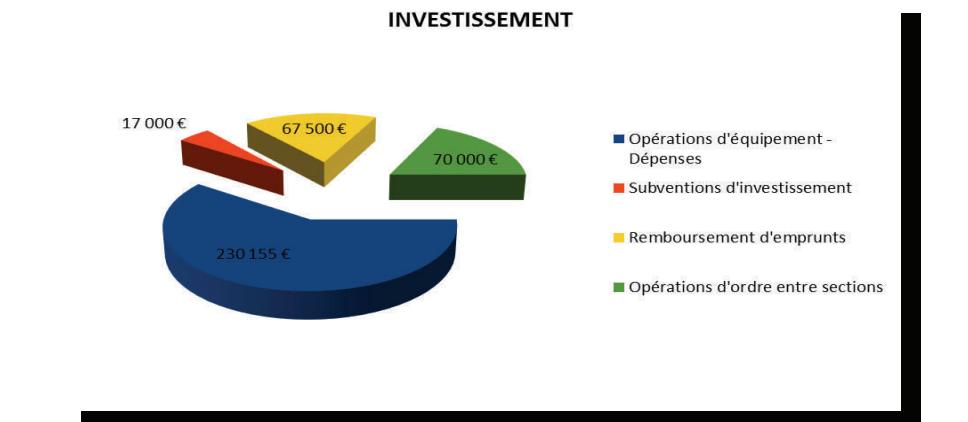
Vous désirez partir en vacances et garder l'esprit tranquille?

Alors n'hésitez pas : Signalez à la police municipale la période pendant laquelle votre habitation est inoccupée.

Les agents feront des passages réguliers et interviendront le cas échéant.

Ce service est entièrement gratuit.

Plus de renseignement à l'accueil en mairie.



### **Des taux de fiscalité inchangés**

Conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale, les taux d'imposition ne sont pas augmentés et ce malgré des contraintes budgétaires alourdis. Un effort sera consenti en termes de dépenses de fonctionnement afin de ne pas faire peser le désengagement constant de l'État\* sur les contribuables.

|                       | Loupian | Ville-veyrac (+4,5%) | Montbazin (+1,8%) | Bouzi-gues | Mèze    |
|-----------------------|---------|----------------------|-------------------|------------|---------|
| Taxe d'Habitation     | 17,50 % | 19,03 %              | 18,82 %           | 21,74 %    | 17,73 % |
| Taxe Foncier Bâti     | 20,70 % | 23,13 %              | 25,39 %           | 27,81 %    | 35,57 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | 96,97 % | 84,73 %              | 107,20 %          | 119,55 %   | 90,02 % |

### **\* Illustration du désengagement de l'État**

#### **Estimation de la baisse de la dotation globale de fonctionnement :**

| 2013 | 2014       | 2015       | 2016       | 2017                          |
|------|------------|------------|------------|-------------------------------|
|      | - 15 748 € |            |            |                               |
|      |            | - 54 001 € |            |                               |
|      |            |            | - 92 254 € |                               |
|      |            |            |            | Total cumulé :<br>- 130 507 € |

**Un budget primitif restreint mais équilibré faisant l'objet de toute la**



## PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

### Le projet éducatif territorial (PEDT)

## La ville de Loupian développe son Projet Educatif Territorial sur la période 2015-2017

A l'occasion de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité de Loupian souhaite mettre en place son Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour illustrer sa volonté de proposer à nos jeunes une offre éducative et pédagogique de qualité et bien coordonnée.

Les objectifs poursuivis visent à :

- favoriser le plein épanouissement des enfants par la découverte d'une diversité d'activités.
- allier progrès, réussite éducative et bien-être de nos enfants.
- mettre en place une organisation de qualité favorisant ainsi la continuité éducative et la sécurité de nos jeunes.

Ce projet est élaboré par un comité de Pilotage, regroupant la Municipalité, l'Éducation Nationale, les parents d'élèves, la direction départementale de la cohésion sociale et la caisse d'allocations familiales. Ce comité de pilotage animera et suivra ce projet sur toute sa durée (2 ans et demi) de mars 2015 à août 2017.

Ce dernier a été déposé aux services concernés courant mai dernier.

Le PEDT est à destination des enfants des écoles maternelles et primaires.



*L'équipe municipale vous souhaite un bel été et de bonnes vacances....*

### Le saviez-vous?

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

### Inscription aux écoles

Votre enfant est né entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2012 ?

Vous venez d'emménager sur notre commune ?  
Les inscriptions pour l'année scolaire 2015-2016 sont ouvertes !

Pour ce faire, les parents doivent se rendre en Mairie et impérativement se munir de certains documents, à savoir:

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Le carnet de vaccination à jour
- Certificat de radiation de l'ancienne école

*N'hésitez pas à nous contacter à:*

[communication@loupian.fr](mailto:communication@loupian.fr)

*Suivez notre actualité sur:*

[www.facebook.com/Ville-de-Loupian](http://www.facebook.com/Ville-de-Loupian)